

CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 janvier 2018

Présents : Mmes POUYES Michèle , ARNOULT Denise – Mrs PARJADIS Patrice, MARTINAT Thierry, LOURENCO José, DUBOIS Pierre, FOURREAUX Ghislain, LAUVIE Matthieu

Absents : Mme PAUL-LOUIS Marie-Evelyne, Mr LABAU Philippe

Procurations : Philippe LABAU à Denise ARNOULT

Secrétaire de séance : Mme ARNOULT Denise

1 – Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2018.

2 – Terrain containers de Millac

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'enquête publique, il est nécessaire de procéder au bornage et à la préparation de l'acte administratif. Monsieur le Maire a demandé des devis pour l'aménagement du terrain aux entreprises CHAUSSE et GARRIGOU. Seule l'entreprise CHAUSSE a répondu pour un montant de 4050 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Valide le devis de l'entreprise CHAUSSE pour un montant HT de 4050 €

3 – Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail de Centre départemental de gestion de la Dordogne

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et les établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'administration eu Centre départemental de gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 et porte à la connaissance du conseil municipal les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Accepte les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

4 – Demande de subvention Classe de Découverte

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier des écoles de Saint Julien de Lampon et Cazoulès demandant une subvention pour une classe de découverte à Murat-Le-Quaire, pour les classes de CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2 au mois de mai 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'accorder une subvention de 50 € par enfant de la commune participant à cette classe de découverte.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Problème chemin communal ; vu avec Mr ESCUER Ludovic

- Accord du conseil municipal pour les travaux

Terrains containers Millac : acte de cession sera validé par AGEFAUR pour un achat et une vente à zéro Euros